

## Table des matières

<b>1</b>	<b>La Ve République depuis de Gaulle</b>	<b>2</b>
1.1	Des modifications institutionnelles . . . . .	2
1.2	La place de l'État . . . . .	3
1.3	La décentralisation . . . . .	4
1.4	Tensions sociales . . . . .	5
<b>2</b>	<b>Mutations sous la Cinquième</b>	<b>5</b>
2.1	L'évolution de la place des femmes . . . . .	5
2.2	La laïcité . . . . .	5
2.3	Le mariage . . . . .	6

## I La Ve République depuis de Gaulle

### I.1 Des modifications institutionnelles

En 1974, le centriste Valéry Giscard d'Estaing devient le premier président non gaulliste de la Ve République. Il veut moderniser le « style » de gouvernement et ouvrir le pouvoir aux femmes, mais sans changer les institutions. En 1981, le socialiste François Mitterrand est élu : c'est l'alternance. Pourtant, il s'accommode très bien des institutions qu'il avait dénoncées auparavant (Le coup d'État permanent, 1964). La victoire de la droite aux législatives de 1986 place François Mitterrand dans l'obligation de nommer Premier ministre le gaulliste Jacques Chirac. Il s'agit de la première cohabitation, cette expérience se renouvelle en 1993-1995 et 1997-2002. Cette situation inédite de cohabitation montre que la dualité de l'exécutif peut poser problème. Une nouvelle répartition du pouvoir s'organise : la Défense et la Politique Étrangère deviennent des domaines partagés tandis qu'en politique intérieure le gouvernement applique le programme qui a permis la victoire aux législatives. Les cohabitations montrent la capacité des institutions à s'adapter. Cependant, en 2000, la mise en place du quinquennat) la place du septennat et l'organisation des présidentielles avant les législatives limitent les risques de cohabitation et renforce le pouvoir présidentiel. En échange, le Parlement se voit offrir de nouveaux droits comme la limitation du recours au 49-3 et de plus larges moyens de contrôle de l'action du gouvernement.

Au total, il y a eu 24 modifications de la Constitution depuis 1958. En 2008, la Constitution interdit à un président d'exercer plus de deux mandats consécutifs. Le président peut proposer des révisions de la Constitution ou soumettre un projet de loi à un référendum d'après l'article 11. En 2008, le référendum d'initiative partagée (RIP) est instauré, nécessitant la signature d'un cinquième des parlementaires et d'un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales. Actuellement, les discussions portent sur des référendums d'initiative populaire (ou citoyenne), à la suite du mouvement des gilets jaunes.

Globalement, les Français ont eu tendance à favoriser l'alternance (vote à gauche après une législature de droite, puis inversement). Le socialiste François Hollande (président de 2012 à 2017) succède ainsi à Nicolas Sarkozy (président de 2007 à 2012). Néanmoins, ces dernières années, on constate un mouvement de polarisation des tendances politiques. La présence de Jean-Marie Le Pen au second tour en 2002, et celle de Marine Le Pen en 2017 et 2022 semble montrer la montée de deux extrêmes : l'extrême gauche et l'extrême centre. Les clivages politiques se font davantage sur l'opposition populisme/parti traditionnel, ou encore extrême/centre que droite/gauche. De plus, à côté du populisme de droite, le populisme de gauche n'est pas en reste avec la France Insoumise. Notons enfin la plus grande préoccupation des Français pour les questions écologiques avec la percée des Verts aux Européennes de 2019.

Les récentes élections ont également révélé cette polarisation parmi les électeurs. D'un côté, les classes favorisées et les personnes âgées semblent voter massivement pour le centre, incarné actuellement par Emmanuel Macron. De l'autre, les classes populaires et les jeunes sont soit abstentionniste soit partisan des extrêmes.

## 1.2 La place de l'État

Malgré les nombreux changements politiques, l'État conserve un rôle important dans les domaines de l'insertion sociale (RMI en 1988, CMU en 1999, RSA en 2007), de l'égalité juridique entre individus (1983 égalité professionnelle, PACS en 1999, parité en politique en 2000), de l'école (objectif de 80% d'une classe d'âge obtenant le baccalauréat), de la culture (grands chantiers, aide au cinéma) et dans l'économie (35 heures en 1998-2000). De nouveaux domaines d'intervention apparaissent comme l'environnement (Grenelle de l'environnement). Enfin, face aux excès de l'économie de marché, de nombreux hommes politiques, à droite comme à gauche, affirment la nécessité d'un État régulateur et protecteur. La lutte contre le réchauffement climatique, le terrorisme ou encore la gestion des épidémies a renforcé l'importance des mécanismes de sécurité assurés par l'État. Par ailleurs, on ne peut pas dire que le poids de la fonction publique ait diminué en France, ni que le système mis en place sous la IVe et la Ve République de formation des hauts fonctionnaires dans le sérail de l'ENA ait changé. De même, le poids de l'État se manifeste dans la politique fiscale, comme le montre l'augmentation de la part des prélèvements obligatoires depuis une trentaine d'années.

Cependant, l'action de l'État est de plus en plus critiquée à la fois pour son inefficacité et pour son coût. Sont dénoncées les interventions ponctuelles qui remplacent les politiques à long terme sous la pression des médias et des sondages. La pauvreté ne recule pas comme le montre le développement des associations et des réseaux d'entraide. L'éducation connaît plutôt une massification qu'une démocratisation. Le déficit croissant de la sécurité sociale, symbole de l'État-providence, provoque la multiplication des mesures : impôt nouveau en 1990 avec la CSG, contrôle du budget de l'État par le Parlement en 1996, allongement de la durée de cotisation pour la retraite et diminution des remboursements de la branche santé.

Dans les années 1980, le rôle de l'État est remis en question par la mondialisation et l'essor des firmes transnationales, sur lesquels il n'a guère de prise. En 1999, le Premier ministre socialiste Lionel Jospin avoue ainsi son impuissance à des ouvriers licenciés par Michelin en affirmant que « l'État ne peut pas tout ».

La réduction de la place de l'État dans l'économie est menée au nom du New Public Management selon lequel le pays doit s'adapter à la mondialisation en baissant la fiscalité, en améliorant la productivité et en rationalisant les dépenses publiques afin de rendre le pays plus attractif. Ce choix politique se répercute sur le fonctionnement de l'administration. À partir des années 1990, la réforme de celle-ci devient un sujet d'études et de débats : le secteur public est critiqué pour sa lourdeur, son coût et son inefficacité tandis que le secteur privé est encensé. À partir de 1995 et plus encore après juillet 2007, l'administration de l'État et la fonction publique sont fortement transformées : déconcentration des services, diminution du nombre de fonctionnaires, rationalisation de l'administration centrale, décentralisation.

Cette action est encadrée par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et par la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances, sorte de constitution financière) destinées à remettre à plat l'ensemble des missions de l'État pour mieux s'adapter aux besoins des citoyens. En raison de différents éléments, la place de l'État en France est remise en cause

provoquant une réforme de son organisation, en particulier dans le cadre de la décentralisation.

### 1.3 La décentralisation

Dès les années 1960, la déconcentration administrative au profit des régions débute (création des circonscriptions d'action régionale en 1960 et des préfets de région en 1964). En 1972, des conseils régionaux sont créés mais leurs membres ne sont pas élus et leur action est contrôlée par le préfet. Le grand changement intervient lorsque le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, de 1981 à 1984, le socialiste Gaston Defferre, fait des régions des collectivités territoriales à part entière. Les lois du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983 transfèrent des compétences de l'État vers les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et supprime la tutelle de l'État par l'intermédiaire des préfets qui n'effectuent plus qu'un contrôle administratif et financier a posteriori des actions des collectivités territoriales.

Ainsi, la formation professionnelle, l'apprentissage, la gestion matérielle des lycées sont confiés aux régions tandis que l'action sociale et la gestion matérielle des collèges sont transmises aux départements. Pour appliquer les décisions des conseils régionaux et généraux, une fonction publique territoriale, autonome de l'État et donc différente de la fonction publique d'État, est créée le 26 janvier 1984 et des transferts de moyens financiers et humains sont réalisés par l'État. La réforme constitutionnelle de 2003 fait de la décentralisation un principe constitutionnel (article 1 : « l'organisation de la République est décentralisée ») et de nouveaux transferts de compétences ont lieu (gestion des aéroports et des ports non autonomes, recrutement et gestion des personnels techniques, ouvriers et de services des collèges et lycées). À partir de 2004, les élections régionales, cantonales et municipales sont remportées par la gauche. Une nouvelle forme de cohabitation se met en place entre l'État central, dirigé par la droite, et les collectivités territoriales, gérées par la gauche.

Grâce au contrôle des exécutifs locaux, la gauche conquiert en 2011 la majorité au Sénat que la droite détenait depuis 1958. D'autres formes de décentralisation sont mises en place. Par exemple, l'intercommunalité est encouragée pour permettre le développement local et la participation aux décisions locales est facilitée (conseils de quartier, droit de pétition pour les citoyens, organisation de référendums décisionnels locaux pour les collectivités territoriales). De même, des statuts spécifiques sont mis en place pour la Corse (Assemblée de Corse et Conseil exécutif) et pour l'Outre-mer (Antilles, Guyane, Réunion et Mayotte à la fois départements et régions).

La loi de janvier 2015 redessine la carte des régions en regroupant certaines d'entre elles, en partie pour des raisons de coûts administratifs mais également pour dynamiser leur économie. Le statut de métropole est créé, dont celle du « Grand Paris ». En 2020, Emmanuel Macron prolonge la décentralisation afin de renforcer son efficacité. Un des enjeux est la réduction du nombre de communes, particulièrement grand en France par rapport aux autres pays européens.

## 1.4 Tensions sociales

Les réformes économiques et sociales ne vont pas sans heurt. Ainsi, les réformes des retraites (en 1995, 2010 ainsi que l'embryon de réforme en 2019) s'est accompagné de sévères grèves bloquant une partie du pays. La loi Travail en 2016 conduit à un mouvement important (Nuit debout) pour lutter contre la libéralisation rampante du marché du travail. Enfin, la crise des gilets jaunes en 2018-2019 illustre les tensions entre les impératifs écologiques (augmentation du prix du pétrole) et sociaux (limiter la facture énergétique pour les plus modestes ayant besoin d'utiliser leur voiture pour aller travailler). Cette crise révèle plus largement une « fracture sociale » entre une France rurale touchée par les inégalités (économiques, sociales, géographiques) et ce qui est dénoncée comme « les élites ».

## 2 Mutations sous la Cinquième

### 2.1 L'évolution de la place des femmes

Depuis les années 1990, la loi évolue de sorte à permettre une meilleure représentation des femmes en politique. La loi du 6 juin 2000 oblige les partis politiques à présenter autant d'hommes que de femmes lors des scrutins de liste, sous peine d'une amende. L'article 1 de la Constitution est également modifié : « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». La loi du 4 août 2014 généralise la parité, et ne la restreint plus seulement au champ politique.

Tous les partis politiques - ou presque - prônent la parité sur les listes électorales et les gouvernements sont formés de plus en plus selon une stricte parité, mais en réalité, les femmes obtiennent peu de postes régaliens. En réalité, elles ne représentent que 15% des maires des communes françaises et 35% des conseils municipaux. Au niveau des conseils régionaux, le chiffre est plus élevé (plus de 48%) mais à l'échelon national, il chute à 18,5% à l'Assemblée nationale et à 21% environ au Sénat. La loi sur la parité fait également débat : faut-il que les femmes bénéficient d'un traitement particulier assuré par la loi pour assurer leur représentation dans la vie politique? Beaucoup pensent que cela est nécessaire pour changer les mentalités, mais d'autres, comme la féministe Elisabeth Badinter, soulignent que les femmes « doivent être choisies pour leur compétence plutôt que pour leur sexe ».

À partir de 2017, et l'affaire Weinstein, le mouvement MeToo s'internationalise et permet à de nombreuses femmes de dénoncer des violences sexuelles, là où il y avait un tabou auparavant.

### 2.2 La laïcité

En 1989, une première polémique est déclenchée au sujet de jeunes filles portant le « foulard islamique », exclues d'un collège à Creil pour avoir refusé de l'enlever. Les médias s'emparent du sujet et un vif débat a lieu sur l'islam, devenu la deuxième religion en France, ainsi que la laïcité et l'école. Le ministre de l'éducation nationale, Lionel Jospin, ne souhaite

pas l'exclusion des jeunes filles voilées, mais des intellectuels de droite comme de gauche (Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut) appellent à la défense de la laïcité dans un manifeste publié par le Nouvel observateur.

Le débat resurgit à plusieurs reprises : deux circulaires ministérielles en, en 1989 et en 1994, interdisent le « port ostentatoire et prosélyte » de signes religieux à l'école. La loi de 2004 sur la laïcité interdit dans les établissements publics le port de « signes » ou de « tenues » manifestant ostensiblement une « appartenance religieuse ». En 2004, Jacques Chirac crée la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). En 2007, il crée également l'Observatoire de la laïcité visant à faire respecter le principe de la laïcité. En 2010, une nouvelle loi interdit la dissimulation de son visage dans l'espace public (pour cibler le voile intégral). En 2015, l'Observatoire propose des mesures pour renforcer la cohésion nationale après l'attentat de Charlie Hebdo. À partir de 2019, c'est la question du « burkini » dans l'espace public qui semble faire débat.

La question de laïcité se heurte avec la question du féminisme (est-ce un libre choix ou une contrainte sur les femmes dans le cas du voile islamique) ou est un thème exploité abondamment par les milieux d'extrême droite.

### 2.3 Le mariage

La demande de la part des associations représentant la communauté LGBT d'une possibilité d'institutionnaliser les unions de personnes de même sexe conduit à de nouvelles lois. En 1999, la PACS permet à deux personnes, quels que soient la nature de leur union ou leur genre, de contracter une union protégeant juridiquement les deux partenaires. En 2013, après des manifestations opposant les deux partisans et les opposants, le mariage est ouvert aux personnes de même sexe. En 2021, le projet de loi de bioéthique autorise les couples de femmes et les femmes célibataires à faire appel à la procréation médicalement assistée (PMA), et lève l'anonymat des donneurs.

